



COMMUNIQUE DE PRESSE

PERTE NETTE DE 15M€ POUR L'ANNEE 2020, EN BAISSSE DE 30,8% PAR RAPPORT A 2019 (-21,7M€)

DEFICIT OPERATIONNEL DE 14,7M€, SOIT UNE REDUCTION DES DEPENSES DE 15,6% PAR RAPPORT A 2019 (17,5M€)

TRESORERIE DE 20,7M€ AU 31 DECEMBRE 2020, A LAQUELLE S'AJOUTE LE PRET GARANTI PAR L'ETAT DE 6M€ RECU EN AVRIL 2021

Paris, 30 avril 2021, 18h30

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui ses résultats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 et présente l'actualité de ses activités. Le Conseil d'Administration, réuni le 28 avril 2021, a examiné et arrêté les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport financier audité est disponible sur le site de la société.

I. Événements clés de l'année 2020

Résultats cliniques

- **Maladie d'Alzheimer**

L'étude de phase 2B/3 (AB09004) évaluant le masitinib chez des patients atteints de la maladie d'Alzheimer, sous sa forme légère ou modérée, a atteint son critère d'évaluation principal prédéfini et a démontré que le masitinib à la dose de 4.5 mg/kg/jour (n=182) a généré un effet statistiquement significatif par rapport au contrôle (n=176) sur le critère principal, à savoir la variation du score ADAS-Cog, un score qui mesure l'effet sur la cognition et la mémoire (p=0,0003).

L'étude a également démontré que le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour a généré un effet statistiquement significatif sur le score ADCS-ADL, un score qui évalue l'autonomie et les activités de la vie quotidienne (p= 0,0381). En outre, l'étude a démontré une amélioration de 71% du score CIBIC, statistiquement significative par rapport au placebo (p=0,040), ainsi qu'un avantage numérique (non statistiquement significatif) en faveur du masitinib sur les scores de MMSE, le CDR et le NPI.

Cette étude comparait l'efficacité et la tolérance du masitinib par rapport au placebo après 24 semaines de traitement lorsqu'il est administré en complément d'un inhibiteur de cholinestérase (donépézil, rivastigmine ou galantamine) et/ou de la mémantine. Deux doses de masitinib ont été testées, le masitinib 4,5 mg/kg/jour et une dose titrée de masitinib de 4,5 à 6,0 mg/kg/jour, chaque dose ayant son propre contrôle.

Aucun effet significatif du traitement n'a été observé sur les scores ADAS-Cog ou ADCS-ADL au cours des sous-études à plus forte dose du masitinib (augmentation de dose jusqu'à 6,0 mg/kg/jour).

- Formes progressives de la sclérose en plaques

L'étude de phase 2B/3 (AB07002) évaluant le masitinib administré par voie orale dans le traitement de la sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) et de la sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS) a atteint son objectif principal, démontrant une réduction statistiquement significative de la progression du handicap mesurée par le score EDSS avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour ($p=0.0256$). Cet effet du traitement était homogène dans les patients PPMS et nSPMS.

Le critère d'évaluation principal prédéfini était la variation globale du score EDSS (Expanded Disability Status Scale) par rapport à sa valeur initiale et moyennée sur 8 points de temps mesurés toutes les 12 semaines sur 2 ans, avec une analyse de sensibilité basée sur la variation ordinale du score EDSS (c'est-à-dire +1 si amélioration ; 0 si stable ; -1 en cas d'aggravation).

L'analyse de sensibilité basée sur la variation ordinale du score EDSS a montré une augmentation significative de 39% de la probabilité d'avoir soit une réduction des symptômes soit une progression moindre de la maladie avec le masitinib ($p = 0,0446$). De plus, le masitinib a réduit de manière significative le risque de première progression du score EDSS de 42% et le risque de progression confirmée (3 mois) du score EDSS de 37%. Le masitinib a également significativement réduit le risque d'atteindre un score EDSS de 7,0, ce qui correspond à un handicap suffisamment grave pour que le patient se déplace avec un fauteuil roulant ($p=0,0093$).

Il existe deux formes principales de sclérose en plaques, la forme récurrente rémittente et la forme progressive. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la forme récurrente rémittente de la sclérose en plaques, avec plus de 15 produits enregistrés, il existe toujours un besoin médical non satisfait très important dans le traitement de la sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) et la sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS), dans la mesure où il n'y a pas de produit enregistré dans la nSPMS et qu'il y a un seul produit enregistré dans la PPMS. La PPMS et la nSPMS représentent 50% des patients atteints de sclérose en plaques.

Les résultats de l'étude ont été présentés à la 8ème réunion conjointe de l'Americas Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ACTRIMS) et de l'European Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ECTRIMS), qui a eu lieu du 11 au 13 septembre 2020. La réunion conjointe ECTRIMS-ACTRIMS est la plus grande conférence internationale au monde consacrée à la recherche fondamentale et clinique dans la sclérose en plaques.

- Asthme sévère

- ✓ Asthme sévère non contrôlé par les corticoïdes oraux

L'étude de phase 3 (AB07015) évaluant le masitinib administré par voie orale dans le traitement de l'asthme sévère non contrôlé par les corticoïdes oraux a atteint son objectif principal. L'analyse primaire prédéfinie a été conduite dans la population de patients atteints d'asthme sévère et prenant une dose quotidienne d'OCS ≥ 7.5 mg dans laquelle le traitement avec le masitinib a réduit significativement le nombre d'exacerbations sévères ($p=0,0103$).

AB Science a présenté les résultats de son étude de phase 3 AB07015 dans l'asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux (OCS) à la conférence 2020 de l'European Academy of Allergy & Clinical Immunology (EAACI), qui s'est tenue en juin 2020. L'EAACI est l'un des congrès académiques les plus prestigieux en médecine pulmonaire et le plus grand congrès mondial spécialisé dans le domaine des allergies et de l'immunologie clinique.

Les résultats de l'étude ont également été présentés au Congrès Annuel International de l'European Respiratory Society qui s'est tenu en septembre 2020. Le Congrès International Annuel de l'European Respiratory Society (ERS) est la plus grande réunion dans le domaine respiratoire.

✓ Asthme sévère non contrôlé par les corticoïdes inhalés

L'étude de phase 3 (AB14001) évaluant le masitinib administré par voie orale dans le traitement de l'asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes inhalés à forte dose et avec un niveau d'éosinophiles >150 cellules/ μ L a atteint son objectif principal.

L'analyse primaire prédéfinie était le taux d'exacerbation sévère de l'asthme et le masitinib a démontré une réduction statistiquement significative de 29% des exacerbations sévères ($p=0,022$) par rapport au placebo. La fréquence des exacerbations sévères de l'asthme était de 0,43 dans le bras masitinib, contre 0,62 dans le bras placebo. La durée d'exposition était bien équilibrée entre les deux bras de traitement (16 mois dans le bras masitinib et 17 mois dans le bras placebo). L'analyse de sensibilité basée sur le taux d'exacerbation modérée et sévère de l'asthme était cohérente avec l'analyse primaire et a détecté une réduction statistiquement significative de 31% des exacerbations ($p=0,005$) entre le masitinib et le placebo. La fréquence des exacerbations modérées et sévères de l'asthme était de 0,55 dans le bras masitinib, contre 0,80 dans le bras placebo.

▪ Cancer du pancréas

L'étude de phase 3 (AB12005) a atteint son objectif principal de démontrer une augmentation de la survie dans le cancer du pancréas avec douleur.

L'étude AB12005 a évalué le masitinib à la dose de 6,0 mg/kg/jour en association avec la gemcitabine dans le traitement en première ligne chez les patients atteints d'un cancer du pancréas avec douleur, non opérable localement avancé ou métastatique. L'objectif principal de l'étude était considéré comme atteint en cas d'augmentation statistiquement significative de la survie (niveau d'importance statistique de 2,5%), soit dans la population globale présentant une douleur, soit dans la population présentant une douleur et une tumeur localement avancée non opérable.

Dans la population de patients avec douleur ayant une tumeur localement avancée non opérable, le masitinib a montré une amélioration significative de la survie globale par rapport au contrôle. La différence de médiane de survie entre les deux groupes est de 1,8 mois ($p=0,007$) en faveur du masitinib (13,0 mois pour le masitinib versus 11,2 mois pour le contrôle), avec un Hazard Ratio (HR) de décès de 0,46, ce qui représente une réduction du risque de décès de 54% pour les patients traités avec le masitinib par rapport au contrôle. Le résultat sur le critère principal est cohérent avec l'analyse secondaire sur la survie sans progression (SSP), qui mesure le temps jusqu'à la progression de la tumeur ou le décès depuis le début du traitement.

Le masitinib a également réduit la douleur par rapport au contrôle chez les patients ayant une tumeur localement avancée non opérable, avec une différence entre les deux groupes statistiquement significative ou proche d'être statistiquement significative. Dans le cancer du pancréas, il est prouvé que la douleur est un facteur prédictif de mauvais pronostic. L'étude AB12005 a démontré que les mastocytes sont associés à la douleur et que le blocage des mastocytes, que cible le masitinib, est capable d'inverser le mauvais pronostic des patients avec douleur atteints de tumeurs non opérables localement avancées.

Dans la population globale comprenant les patients atteints d'un cancer du pancréas avec douleur à la fois localement avancée et métastatique, aucun bénéfice de survie n'a été détecté, ce qui suggère que le traitement avec le masitinib doit être initié à un stade précoce de la maladie, et avant l'apparition de métastases.

Programme clinique dans le traitement de la Covid-19

- Publication indépendante de l'Université de Chicago démontrant l'activité anti-virale du masitinib contre le virus SARS-Cov-2

Une recherche indépendante menée par des scientifiques de l'Université de Chicago a démontré l'activité anti-virale du masitinib contre le virus SARS-Cov-2. À partir d'une bibliothèque de 1 900 médicaments utilisés en clinique, soit approuvés pour un usage humain, soit étant à un stade avancé de développement clinique, le masitinib s'est démarqué par sa capacité à inhiber complètement l'activité de la protéase principale du SRAS-CoV- 2 (3CLpro), bloquant ainsi la réplication virale. De manière remarquable, l'équipe de recherche a élucidé le mécanisme d'action du masitinib contre le SRAS-CoV-2, en montrant que le masitinib inhibe la protéase 3CLpro, protéase du SARS-CoV-2 qui est cruciale dans l'infection et la reproduction du virus, en se liant directement au site catalytique de la protéase.

- Lancement d'une étude de phase 2 dans le traitement de la Covid-19

AB Science a reçu l'autorisation de l'Agence française du médicament (ANSM) d'initier une étude de phase 2 évaluant le masitinib en combinaison avec l'isoquercétine dans le traitement du COVID-19.

Cette étude (AB20001) est une étude clinique de phase 2 randomisée (1:1), en double aveugle, visant à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib associé à l'isoquercétine chez les patients hospitalisés atteints de COVID-19 modéré et sévère.

L'étude doit recruter 200 patients (âgés de plus de 18 ans et sans limite supérieure d'âge) dans des hôpitaux en France et dans d'autres pays. L'objectif principal est d'améliorer l'état clinique des patients après 15 jours de traitement.

Beaucoup de patients atteints des formes modérées et sévères du COVID-19 développent un « orage de cytokine » qui entraîne une inflammation pulmonaire sévère et de nombreux accidents thrombotiques associés à un syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA) et potentiellement la mort. La combinaison du masitinib avec l'isoquercétine pourrait prévenir le développement de ces deux complications :

- Le masitinib est un puissant inhibiteur des mastocytes et des macrophages qui contribuent à l'orage de cytokine
- L'isoquercétine inhibe la disulfure isomérase (PDI), une enzyme directement impliquée dans la formation de caillots et diminue le D-dimère, un prédicteur de la gravité de la thrombose liée au COVID-19
- L'association du masitinib et de l'isoquercétine a un effet synergique contre les cellules sénescentes, cible potentielle du virus qui pourrait expliquer pourquoi la mortalité du COVID-19 est plus élevée chez les personnes âgées

Autres évènements

- Levée de fonds de mars 2020

AB Science a réalisé une levée de fonds de 12,3 millions d'euros en mars 2020 grâce au succès d'un placement privé, à l'exercice de bons de souscription d'actions et à la mise en œuvre d'une option de financement visant à mobiliser le crédit impôt recherche 2019 de manière anticipée :

- EUR 6,40 millions ont été levés par un placement privé de 860.220 actions ordinaires nouvelles au prix de EUR 7,44, représentant une prime de 5.5% sur le cours de clôture.
- EUR 1,23 million ont été levés par exercice de 449.014 bons de souscription d'actions (souscrits dans le cadre du placement privé d'août 2019)
- EUR 4,70 millions ont été levés grâce à la mise en œuvre de l'option de financement visant à mobiliser le crédit impôt recherche 2019 de manière anticipée

Le produit de ces opérations sera utilisé par AB Science pour ses besoins généraux et pour financer son programme de développement clinique.

- Levée de fonds d'octobre 2020

AB Science a conclu en octobre 2020 avec des investisseurs qualifiés, un accord portant sur un financement de 4,5 millions d'euros par émission de 90.000 obligations émises à une valeur nominale unitaire de 50,0 euros et convertibles en actions ordinaires nouvelles (les « OCA ») auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (les « BSA » et, avec les OCA, les « OCABSA »).

Cette émission est venue renforcer la position de trésorerie d'AB Science pour le développement de son programme de recherches cliniques.

- Financement optionnel de novembre 2020

AB Science a annoncé en novembre 2020 la mise en place d'un Programme d'Augmentation de Capital à Terme (PACTTM) avec un fonds contrôlé par Alpha Blue Ocean.

Alpha Blue Ocean s'est engagé à souscrire, à compter de la date des présentes et pendant une période de 24 mois, à la demande d'AB Science, à des augmentations de capital par tranches comprises entre 500.000 et 1,0 million d'actions, dans la limite globale de 4,0 millions d'actions (soit 7,8 % du capital actuel). Ces augmentations de capital seront réalisées sur la base de la vingt-cinquième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 août 2020 (telle que renouvelée le cas échéant).

Pour chaque tranche, le prix d'émission des actions nouvelles AB Science, intégralement souscrites par Alpha Blue Ocean, sera égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action AB Science sur Euronext Paris au cours des trois séances de bourse précédant la demande de tirage sans décote (le « Cours de Référence »).

Pour chaque tranche, et après le règlement livraison des actions AB Science objet de l'augmentation de capital correspondante, 75% du produit d'émission sera placé sur un compte séquestre ouvert dans les livres d'un établissement financier tiers, dans l'attente de la cession sur le marché des actions correspondantes par le souscripteur. Le solde du produit d'émission sera définitivement acquis par AB Science.

- Signature d'un contrat de financement avec la BEI en novembre 2020

AB Science et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont annoncé en novembre 2020 un accord de prêt d'un montant global de 15,0 millions d'euros. Ce prêt permettra à AB Science de financer le programme de développement clinique évaluant le masitinib dans le traitement de la Covid-19.

Ce premier partenariat avec la BEI pourrait être appelé à se développer à l'avenir puisque des discussions ont été engagées pour un financement complémentaire relatif aux autres indications dans lesquelles le masitinib est ou pourrait être évalué, pour une enveloppe maximale de 30,0 millions d'euros.

Le Prêt Covid-19 est composé de deux tranches de six millions d'euros chacune, et d'une troisième tranche de trois millions d'euros. AB Science n'a pas encore formulé de demande de tirage de la première tranche. Elle doit contractuellement le faire avant fin mai 2021. Les deux autres tranches seront tirées ultérieurement, sous réserve de l'atteinte de certains jalons, relatifs notamment aux progrès cliniques dans l'étude d'AB Science pour le traitement de la Covid-19 et aux futurs financements en capitaux propres d'AB Science.

Le Prêt Covid-19 est assorti d'un taux d'intérêt de 9% pour la première tranche, 7% pour la deuxième tranche (pouvant être réduit à 5% si AB Science atteint un seuil de chiffre d'affaires) et 5% pour la troisième tranche.

Le Prêt Covid-19 est complété par un accord d'émission de bons de souscription d'actions (les « BSA ») au bénéfice de la BEI. Le nombre de BSA devant être émis par AB Science à l'occasion du tirage de chacune des tranches du Prêt Covid-19 sera fonction du cours de référence d'AB Science (lui-même fonction du cours de bourse ou du prix de la dernière levée de fonds réalisée par AB Science) précédant le tirage de chacune des tranches et du montant de la tranche considérée. A titre illustratif uniquement, sur la base d'un cours de référence à 14,42 euros (soit le prix de la levée de fonds de décembre 2020), AB Science devrait émettre 122.379 BSA concomitamment au tirage de la première tranche. Chaque BSA donnera le droit de souscrire à une action ordinaire d'AB Science à un prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'AB Science précédant leur émission diminuée de 5%, pendant 15 ans.

- Levée de fonds de décembre 2020

AB Science a annoncé en décembre 2020 une augmentation de capital d'environ 10,5 millions d'euros par l'émission de 728.156 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 14,42 euros, prime d'émission incluse.

Le prix d'émission d'une Action Nouvelle de 14,42 euros correspond à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois dernières séances de bourse, en conformité avec la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale.

Le produit de l'Augmentation de Capital fournira à la Société les ressources supplémentaires nécessaires pour financer son programme de recherches cliniques et allonge son horizon de financement au-delà des douze prochains mois.

Les Actions Nouvelles ont été placées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par le biais d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés conformément à la vingt-cinquième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 31 août 2020.

- Autres opérations sur les valeurs mobilières

Au cours de l'année 2020, 208 600 stocks options et 1 125 000 bons de souscription d'actions ont été attribués. Le détail de ces valeurs mobilières se trouve aux chapitres 11.2 et 11.3 du Rapport Financier Annuel 2020.

- Autres informations

- ✓ Pandémie de Covid 19

En 2020, la pandémie COVID-19 a eu un impact limité sur le programme de développement clinique d'AB Science, dans la mesure où cette crise est survenue à un moment où la plupart des études cliniques d'AB Science étaient terminées et où les études confirmatoires n'avaient pas encore démarré. L'intégrité des données des études n'est pas affectée par la pandémie. Aucune interruption de traitement ni aucun décès dû au COVID-19 n'a été constaté.

Au niveau des salariés, l'activité de certains salariés chercheurs n'a pu être maintenue lors du premier confinement en mars, avril et mai 2020 du fait de la non-disponibilité d'appareils d'analyses spectroscopiques et de la fermeture des universités. Les effets sont présentés dans les annexes consolidées du Rapport Financier Annuel 2020 conformément à la nature des produits et charges correspondants.

- ✓ Eligibilité au PEA-PME

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

II. Événements récents survenus depuis la clôture de l'exercice

Résultats cliniques dans le cancer de la prostate

L'étude de phase 2B/3 (AB12003) du masitinib dans le cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie a atteint son critère d'évaluation principal prédéfini.

Les brevets relatifs aux résultats de l'étude AB12003 sont en cours de dépôt et les résultats détaillés de l'étude AB12003 seront présentés lors d'une conférence virtuelle avec différents leaders d'opinion qui se tiendra dès que les brevets auront été déposés.

L'étude AB12003 est une étude internationale, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, en 2 groupes parallèles, dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie. L'étude compare l'efficacité et la tolérance du masitinib (6,0 mg/kg/jour) en association avec docétaxel par rapport au placebo en association avec docétaxel. Le docétaxel est associé à la prednisone. Le critère d'évaluation principal de l'étude est la survie sans progression (PFS).

La population ciblée est constituée d'hommes adultes ayant progressé et ayant développé un cancer de la prostate hormono-résistant métastatique (mCRPC) après castration (réduction d'androgène/testostérone/ dihydrotestostérone, par action chimique ou chirurgicale) et sont donc éligibles à la chimiothérapie.

Programme clinique dans le traitement de la Covid-19

- Nouvelle publication indépendante confirmant l'activité anti-virale du masitinib contre le SARS-Cov-2

AB Science a annoncé la publication des résultats d'une étude préclinique avec le masitinib dans le COVID-19. Les recherches menées par les scientifiques de l'Institut de Virologie Humaine (Guangzhou, Chine) ont été publiées dans la revue à comité de lecture mBIO (une revue de la Société Américaine de Microbiologie).

Cet article présente les résultats d'une nouvelle étude indépendante, menée par le professeur Yuewen Luo et ses collègues de l'Institut de virologie humaine (Guangzhou, Chine), décrivant le développement d'un système de réplication virale (réplicon) du SARS-CoV-2 in vitro pour le criblage à haut débit de médicaments antiviraux. De tels systèmes permettent de simuler, de façon pratique et sûre, la réplication du virus SRAS-CoV-2 pour analyser le rôle des différents gènes qu'il code, les effets des mutations desdits gènes ainsi que l'activité antivirale de petites molécules.

A partir d'une bibliothèque de 1 680 médicaments cliniquement approuvés, le masitinib a été l'un des cinq médicaments candidats sélectionnés pour une étude plus approfondie en raison de son puissant effet inhibiteur sur le système de réplicon et de sa capacité à bloquer la réplication virale du virus SRAS-CoV-2 sauvage. Dans chacun des modèles, réplicon et SRAS-CoV-2 sauvage, le masitinib a démontré une forte activité avec CI50 submicromolaire égale à 0,6 µM (il s'agit d'une mesure quantitative de la quantité d'une substance inhibitrice particulière nécessaire pour inhiber, in vitro, la réplication virale de 50 %). Cette valeur est équivalente à celle de l'inhibition de la réplication du

SARS-CoV-2 par le masitinib dans un modèle de cellules épithéliales des voies respiratoires humaines. Il est important de noter qu'une telle concentration active (0,6 µM) est atteinte chez les patients humains à la dose thérapeutique (6 mg/kg/jour).

Les auteurs ont conclu que leurs résultats étayaient l'hypothèse selon laquelle la synthèse de l'ARN du SARS-CoV-2 pourrait être directement dépendante de certaines voies de signalisation régulées par la phosphorylation, le masitinib étant un inhibiteur de tyrosines kinases.

Ces nouveaux résultats établissent que le masitinib, en plus d'être un médicament antiviral direct qui bloque la 3CLPro, comme l'ont déjà montré les recherches de l'Université de Chicago, pourrait aussi probablement bloquer indirectement la réplication du virus par l'inhibition des kinases cellulaires.

- Signature d'un accord exclusif de recherche avec l'Université de Chicago

AB Science et l'Université de Chicago ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif pour mener des recherches sur la prévention et le traitement des humains infectés par des nidovirus, coronavirus et picornavirus.

Cette collaboration fait suite à la découverte par l'Université de Chicago que le masitinib inhibe la principale protéase (3CLpro) nécessaire au cycle de réplication du virus SRAS-CoV-2.

Dans le cadre de cet accord, AB Science fournira le masitinib et plus de 130 autres médicaments brevetés par AB Science qui ont démontré une activité contre la protéase principale du SRAS-CoV-2, 3CL-Pro, par le biais d'une méthodologie de criblage virtuel, et bénéficiera ainsi de la plateforme de recherche exclusive de l'Université de Chicago pour évaluer ses molécules.

L'Université de Chicago réalisera les activités de recherche suivantes :

- Avancement du programme préclinique du masitinib contre le SRAS-CoV-2
- Initiation de recherches avec le masitinib contre d'autres virus que le SRAS-CoV-2 et qui sont aussi dépendants de la protéase 3CL-Pro pour la réplication
- Test et identification d'analogues du masitinib actifs contre la protéase 3CL-Pro du SRAS-CoV-2

En cas de commercialisation dans les maladies virales, AB Science bénéficiera d'une licence exclusive moyennant redevance pour toute découverte réalisée par l'Université de Chicago sur ses produits (1 % des ventes nettes du premier produit enregistré et 0,3 % des ventes nettes des produits enregistrés suivants, à verser à l'Université de Chicago).

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

AB Science a obtenu l'accord de Société Générale, Bpifrance et Banque Populaire pour un financement d'un montant total de 6 millions d'euros sous la forme d'un prêt garanti par l'État (PGE), dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Chaque banque a accordé un prêt de 2 millions d'euros. Ce prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français, avec une maturité initiale de 12 mois, et une option d'extension pouvant aller jusqu'à cinq ans, exerçable par AB Science.

Pactes d'actionnaires dont l'échéance est en 2021

Certains pactes arrivent à échéance en 2021. L'ensemble de ces pactes est détaillé au chapitre 8.5 du Rapport Financier Annuel 2020.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

III. Résultats financiers annuels consolidés 2020 et 2019

Etat du résultat global au 31 décembre 2020 (normes IFRS) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.20	31.12.19
Chiffre d'affaires net	1 583	1 571
Résultat opérationnel	(14 749)	(17 474)
Résultat net	(15 045)	(21 747)
Résultat global de la période	(15 378)	(21 726)
Résultat par action - en euros	(0,34)	(0,55)
Résultat dilué par action - en euros	(0,34)	(0,55)

Résultats opérationnels

Produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.20	31.12.19
Chiffre d'affaires net	1 583	1 571
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	1 583	1 571

Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire sont stables par rapport au 31 décembre 2019 et se sont élevés à 1 583 K€.

Charges opérationnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.20	31.12.19
Coût des ventes	69	181
Charges de commercialisation	781	1 018
Charges administratives	2 641	2 263
Charges de recherche et développement	12 841	15 583
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	16 332	19 045

Les charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2020 à 16 332 K€ contre 19 045 K€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de 14,2%.

Le coût des ventes s'élève à 69 K€ au 31 décembre 2020 contre 181 K€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de 112 K€.

Les charges de commercialisation s'élèvent à 781 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 018 K€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de 23,3%.

Les charges administratives ont augmenté de 16,7%, passant de 2 263 K€ au 31 décembre 2019 à 2 641 K€ au 31 décembre 2020.

Les frais de recherche et développement ont baissé de 17,6% par rapport au 31 décembre 2019 (12 841 K€ au 31 décembre 2020 contre 15 583 K€ au 31 décembre 2019). Cette variation s'explique par la fin d'un certain nombre d'études où le masitinib est développé, ce qui a entraîné une baisse des coûts cliniques (partenaires cliniques, hôpitaux, laboratoires).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2020 correspond à une perte de 14 749 K€, contre une perte de 17 474 K€ au 31 décembre 2019, soit une baisse du déficit opérationnel de 2 725 K€ (15,6%) pour les raisons exposées ci-dessus.

Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2020 est une perte de 289 K€ contre une perte de 4 269 K€ un an plus tôt.

La perte de 289 K€, comme celle au 31 décembre 2019, est principalement liée à la comptabilisation de la variation de juste valeur des passifs financiers (440 K€). Cette variation engendre une perte non récurrente et sans effet sur la trésorerie.

Résultat net

La perte nette s'élève au 31 décembre 2020 à 15 045 K€ contre 21 747 K€ au 31 décembre 2019, en diminution de 30,8 %, pour les raisons évoquées ci-dessus.

IV. État de la situation bilantielle consolidée

Actif

Compte tenu des perspectives de commercialisation des produits attendus, les frais de développement ont été comptabilisés en charges. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes ont connu une augmentation de 4,2% au 31 décembre 2020, passant de 1 411 K€ au 31 décembre 2019 à 1 471 K€ au 31 décembre 2020.

En application d'IFRS 16, les contrats de locations d'une durée supérieure à 12 mois sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation. Celui-ci s'élève à 1 662 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 979 K€ au 31 décembre 2019.

Les stocks s'élèvent à 79 K€ au 31 décembre 2020 contre 230 K€ au 31 décembre 2019.

Les créances clients sont passées de 197 K€ fin 2019 à 355 K€ au 31 décembre 2020.

Les actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Au 31 décembre 2020, aucun instrument de trésorerie n'a une échéance supérieure à trois mois.

Les autres actifs courants de la Société sont en baisse de 2 730 K€ (7 962 K€ au 31 décembre 2019 contre 5 232 K€ au 31 décembre 2020).

La trésorerie s'établit à 20 660 K€ au 31 décembre 2020 contre 5 695 K€ au 31 décembre 2019.

Le total de la trésorerie et des actifs financiers courants s'élève à 20 660 K€ au 31 décembre 2020 contre 5 695 K€ au 31 décembre 2019.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'émissions d'actions et d'emprunts obligataires, et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

<i>(En milliers d'euros) - Normes IFRS</i>	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2019	(26 829)
Augmentations de capital et primes d'émission nettes des frais	22 563
Résultat global de la période	(15 378)
Options de conversion	0
Paiements fondés en actions	95
Capitaux propres au 31 décembre 2020	(19 549)

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la Société sont négatifs et s'élèvent à 19 549 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 22 587 K€ au 31 décembre 2020 contre 19 527 K€ à fin 2019, soit une hausse de 15,7%. Cette hausse (3 060 K€) s'explique notamment par les effets suivants :

- augmentation des passifs financiers courants : 4 363 K€. Cette augmentation résulte de la conclusion d'un emprunt émis dans la cadre du préfinancement du crédit d'impôt recherche 2019 de 5,1 millions de dollars en juin 2020, remboursé en totalité en janvier 2021
- augmentation des provisions courantes (279 K€), liées à des litiges
- augmentation des autres passifs courants : 108 K€
- augmentation des obligations locatives (IFRS 16) : 28 K€
- diminution des dettes fournisseurs : 1 717 K€

Les passifs non courants s'élèvent à 26 650 K€ au 31 décembre 2020 et sont relatifs à :

- des passifs financiers non courants pour un montant de 23 979 K€ :
 - 10 197 K€ d'avances conditionnées liées à des programmes de recherche et remboursables en cas de succès de ces programmes
 - 12 780 K€ liés à la valorisation d'actions de préférence et de BSA revêtant la définition d'instruments de dette selon les normes IFRS. Ces instruments sont ainsi comptabilisés en passifs financiers et valorisés à leur juste valeur à la date de chaque clôture, soit 12 780 K€ au 31 décembre 2020. Cette valorisation est sans incidence sur la trésorerie
 - 938 K€ liés à un emprunt auprès de BPI France
- la somme des loyers actualisés restant à payer dans le cadre des baux en cours, pour un montant de 1 390 K€, en application de la norme IFRS 16
- la provision de 1 281 K€ au titre des indemnités de départ à la retraite

Les passifs non courants ont augmenté de 1 607 K€, passant de 25 043 K€ au 31 décembre 2019 à 26 650 K€ au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'analyse par les principales variations suivantes :

- augmentation de la provision constituée au titre des engagements retraite (464 K€)
- augmentation des instruments financiers (1 433 K€). La variation de ce poste est liée principalement à la variation de juste valeur des instruments financiers.
- diminution des obligations locatives (IFRS 16) : 289 K€

Au 31 décembre 2020, la société a conclu :

- un emprunt bancaire en 2018 pour un montant de 18 K€ au taux fixe de 2.06% et d'une durée de 36 mois
- un emprunt émis dans la cadre du préfinancement du crédit d'impôt recherche 2019 de 5,1 millions de dollars en juin 2020, remboursé en totalité en janvier 2021
- un emprunt auprès de BPI France en septembre 2020 pour un montant de 1 million d'euros au taux fixe de 2.25% et d'une durée de 60 mois.

V. Evolution prévisible de la situation du groupe et perspectives d'avenir

En 2021, AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société.

La société a initié les études cliniques suivantes :

- Initiation d'une étude de phase 3 confirmatoire dans le traitement de la SLA ;
- Initiation d'une étude de phase 3 confirmatoire dans le traitement de la mastocytose systémique indolente ;
- Initiation d'une étude de phase 2 dans la Covid-19

La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules et anticipe, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires, de débiter les études précliniques réglementaires de nouvelles molécules issues de son propre programme de recherche.

Enfin, AB Science anticipe d'initier une phase 1/2 dans les leucémies myéloïdes aiguës réfractaires avec une nouvelle molécule développée par AB Science (AB8939).

Prochains rendez-vous financiers 2021

Information financière du 1er semestre 2021 : 30 septembre 2021

Retrouvez le rapport financier 2019 complet sur www.ab-science.com

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement. AB Science a développé en propre un portefeuille de molécule et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives et dans les maladies inflammatoires. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par AB Science auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence d'AB Science enregistré auprès de l'AMF le 22 novembre 2016, sous le numéro R. 16-078. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com

Relations Médias France

NewCap

Arthur Rouillé

arouillé@newcap.fr

+33 (0)1 44 71 00 15

Relations Médias Etats-Unis

RooneyPartners

Jeffrey Freedman

jfreedman@rooneyco.com

+1 646 532 0191

ÉTAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2020

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	1 471	1 417
Immobilisations corporelles	163	193
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 662	1 979
Actifs financiers non courants	67	67
Autres actifs non courants	0	0
Impôts différés	0	0
Actifs non courants	3 363	3 656
Stocks	79	230
Créances clients	355	197
Actifs financiers courants	0	0
Autres actifs courants	5 232	7 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 660	5 695
Actifs courants	26 325	14 085
TOTAL DE L'ACTIF	29 688	17 740

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capital	459	435
Primes	224 676	202 891
Réserves de conversion	(54)	(72)
Autres réserves et résultats	(244 631)	(230 083)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	(19 549)	(26 829)
Participations ne donnant pas le contrôle		
Capitaux propres	(19 549)	(26 829)
Provisions non courantes	1 281	817
Passifs financiers non courants	23 979	22 546
Autres passifs non courants	0	0
Obligations locatives non courantes	1 390	1 679
Impôts différés	0	0
Passifs non courants	26 650	25 043
Provisions courantes	516	237
Dettes fournisseurs	13 286	15 003
Passifs financiers courants	4 370	7
Dettes d'impôt exigible	0	0
Obligations locatives courantes	361	333
Autres passifs courants	4 054	3 946
Passifs courants	22 587	19 527
TOTAL DU PASSIF	29 688	17 740

ÉTAT DE RESULTAT GLOBAL ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2020

	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires net	1 583	1 571
Autres produits opérationnels	0	0
Total des produits	1 583	1 571
Coût des ventes	(69)	(181)
Charges de commercialisation	(781)	(1 018)
Charges administratives	(2 641)	(2 263)
Charges de recherche et développement	(12 841)	(15 583)
Autres charges opérationnelles	-	-
Résultat opérationnel	(14 749)	(17 474)
Produits financiers	698	29
Charges financières	(986)	(4 298)
Résultat financier	(289)	(4 269)
Charge d'impôt	(8)	(4)
Résultat net	(15 045)	(21 747)
Autres éléments du Résultat global		
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
- Ecart actuariels	(351)	30
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
- Ecart de change - activités à l'étranger	19	(10)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt	(332)	21
Résultat global de la période	(15 378)	(21 726)
Résultat net de la période attribuable aux :		
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
- Propriétaires de la société	(15 045)	(21 747)
Résultat global de la période attribuable aux :		
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
- Propriétaires de la société	(15 378)	(21 726)
Résultat net par action - en euros	(0,34)	(0,55)
Résultat net dilué par action - en euros	(0,34)	(0,55)

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	(15 045)	(21 747)
- Elimination des amortissements et provisions	1 147	1 074
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	95	119
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	17	3 804
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	0
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	180	1 533
- Produits et charges d'intérêts	95	61
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(13 511)	(15 156)
- Impôts payés / reçus	0	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(13 511)	(15 156)
Acquisitions d'immobilisations	(370)	(390)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	43	28
Intérêts financiers reçus / (versés)	50	(71)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(277)	(432)
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	22 678	9 740
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	6 062	2 197
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(6)	(2 203)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	28 734	9 734
Incidence des variations de change	19	(10)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	14 964	(5 864)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	5 695	11 560
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	20 660	5 695
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	14 964	(5 864)